



Conseil Municipal du 12 février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février 2024 à 20 heures à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

Délibération n° 2024/009 - Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller.

Délibération n° 2023/010- Adhésion au label « Villes et villages où il fait bon vivre ».

Délibération n° 2023/011 - Création et aménagement de voies cyclables liaisons douces sur le réseau communal – Demande d'aide au titre du FEDER – Fonds Européen de Développement Régional -.

Délibération n° 2023/012 - Réfection de la toiture de l'église Saint-Denis - Demande d'aide financière aux différents cofinanceurs.

Délibération n° 2023/013 - Réhabilitation du marché couvert - Demande d'aide au titre de la DETR/DSIL.

Délibération n° 2023/014 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Club Sportif Nuiton » - Année 2024.

Délibération n° 2023/015 - Répartition de la subvention aux associations sportives – Année 2024.



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune de NUIITS-SAINT-GEORGES régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle habituelle des séances publiques, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, le six février deux mil vingt quatre.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Alain CARTRON, Maire.

M. Jean-Claude ALEXANDRE - Mme Nicole GENEVOIX - M. Gilles MUTIN - Mme Claude LEFILS - Mme Florence VEDRENNE - M. Remi VITREY. Adjoint.
Mme Ghislaine POSTANSQUE - Mme Jocelyne FINCK - M. Christian MASSOT - M. Hervé RENARD - M. Mohammed HADBI - Mme Anna GUICHARD - M. Christophe PROST - Mme Edith de MARESCHAL - Mme Claire CHEZEAUX - M. Gérald DUPUIS - Mme Marlène BAHLINGER - Mme Eliane QUATREHOMME - Mme Nathalie FREYDEFONT - M. Alexandre SUCHET - M. Bruno GILLANT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Olivier BAYLE (donne pouvoir à M. Alain CARTRON). Adjoint.

Mme Josiane MICHAUD (donne pouvoir à Mme Claude LEFILS) - M. Philippe GAVIGNET (donne pouvoir à M. Gilles MUTIN) - M. Hervé TILLIER (donne pouvoir à M. Remi VITREY) - Mme Noëlle COULIN (donne pouvoir à Mme Claire CHEZEAUX) - M. Daniel CARRASCO (donne pouvoir à M. Alexandre SUCHET) - M. Christophe TALMET (donne pouvoir à Mme Eliane QUATREHOMME).

M. **Gérald DUPUIS** est désigné comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024.

Le procès-verbal du 08 janvier 2024 **EST ADOPTÉ** à l'unanimité.

CARNET FAMILIAL

Décès

Le 3 février 2024 :

Madame Sylvaine BILLOTTE née BOISSELET, Maire de Meuilley de 2014 à 2020.

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mardi 13 février 2024 :**

- Carnaval de l'association « Brin de Soleil », à 9 heures salle Jean Macé.
- Carnaval école La Fontaine à 9 heures 30.
- Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à 14 heures 30 à la Préfecture de Dijon.
- Conseil d'école à 18 heures, École Marie Maignot.
- Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 18 heures 30 salle du Docteur Boursot.
- Présentation de la 22^{ème} édition du Semi-Marathon de la « Vente des Vins » par « Nuits Semi-Marathon Organisation », à partir de 19 heures à l'Imaginarium.

Mercredi 14 février 2024 :

- Réunion « Plan Communal de Sauvegarde », à 9 heures salle du Docteur Boursot.
- Réunion Sécurité du Tour de France à 14 heures 30, organisée par la Préfecture en Mairie.
- Commission « Urbanisme », à 20 heures salle du Docteur Boursot.

Jeudi 15 février 2024 :

- Bilan des « Ateliers Bons Jours » organisés par la FAPA Séniors 21, de 09 heures à 11 heures 30 salle Jean Macé.
- Assemblée Générale du « Comité d'Entente des associations Patriotiques du pays de Nuits-Saint-Georges », à 11 heures salle du Docteur Boursot.
- Assemblée Générale de « JALMALV » - (Jusqu'à la mort accompagner la vie), à 19 heures à la maison des Associations de Beaune.

Vendredi 16 février 2024 :

- Assemblée Générale de « L'Arc en Ciel », à 19 heures salle Jean Macé.

Samedi 17 février 2024 :

- Cérémonie de désacralisation de la chapelle de l'hôpital historique à 10 heures 30.
- Assemblée Générale de l'« Union Nationale des Combattants », à 11 heures 15 salle Jean Macé.
- LOTO par « Les Amis des Tangos – Amicale ALN Basket », à 20 heures à la salle des Fêtes de Nuits-Saint-Georges.

Lundi 19 février 2024 :

A 19 heures, salle Jean Macé, réunion avec les Associations et clubs sportifs pour à la fois le Tour de France et l'aménagement de la Maison de Nuits.

Mardi 20 février 2024 :

Réunion avec France TV à 17 heures à Gevrey-Chambertin pour le Tour de France.

Jeudi 22 février 2024 :

Assemblée Générale de « Nuit'Tonne Activités », à 11 heures au carré Saint-Pierre de Marey-Lès-Fussey.

Samedi 24 février 2024 :

Salle des Fêtes de Nuits-Saint-Georges, à partir de 19 heures, bal organisé par l'association « Passion Country ».

Jeudi 29 février 2024 :

Réunion du Bureau de l'Association Foncière de Concoeur et Corboin, à 18 heures à la Mairie annexe de Concoeur.

Mardi 5 mars 2024 :

- Réunion de la Conférence Départementale-métropolitaine de la prévention de la perte d'autonomie, à 14 heures à la cité Henry Berger de Dijon.
- Conseil Communautaire à 18 heures 30 à la salle des Fêtes de Nuits-Saint-Georges.

Samedi 9 mars 2024 : Festivités de la Vente des Vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges.

- Semi-Marathon, départ rue des Cousins Grandné à partir de 14 heures. – Marche nordique le matin.
- Porte ouverte de la MFR d'Agencourt à partir de 9 heures.

Dimanche 10 mars 2024 : Festivités de la Vente des Vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges.

- Défilé à partir de 10 heures 15, départ devant la Mairie.
- Démonstration de sport canin, de 14 heures 30 à 17 heures au jardin de l'Arquebuse.
- Vente aux enchères, à partir de 14 heures 30 au Cellier du Château du Clos de Vougeot.

Samedi 9 et dimanche 10 mars 2024 : Festivités de la Vente des Vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges.

- Salon du Chocolat, de 10 heures à 18 heures, salle des Fêtes de Nuits-Saint-Georges.
- Marché Gourmand, de 10 heures à 18 heures autour des Halles.
- Fête foraine, parking Crébillon.
- Salon des Vignerons, aux Halles de 11 heures à 17 heures le samedi, et de 10 heures à 15 heures le dimanche.

Mercredi 13 mars 2024 :

Comité Territorial des Élus Locaux du GHT SCO de 15 heures 30 à 17 heures, au Centre Hospitalier de Beaune.

Samedi 16 mars 2024 :

- Nuits à vos jeux – FCPE, de 10 heures à 22 heures en salle des Fêtes.
- Assemblée Générale du jumelage à 18 heures au caveau de la Mairie.

Dimanche 17 mars 2024 :

Salon du Livre, des arts et des Mangas, Maison de Nuits.

Lundi 18 mars 2024 :

Conseil Municipal à 20 heures, salle du Conseil.

Prévisions :

Mercredi 20 mars 2024 :

Journée, Grands Jours de Bourgogne « BIO », Domaine Bichot.

Vendredi 22 mars 2024 :

Journée, Grands Jours de Bourgogne, Maison de Nuits et salle Santona.

Monsieur Gérald DUPUIS demande si les membres du Conseil Municipal ont la possibilité d'assister à la cérémonie de désacralisation de la chapelle.

► **Monsieur Alain CARTRON** explique que pour des raisons de sécurité, il n'y aura que 56 places dans la chapelle que devront se partager toutes les parties prenantes : les autorités civiles et religieuses, la paroisse, la Ville. Il ne pourra donc y avoir que très peu de représentants et cela fait l'objet d'un tirage au sort.

POINT SUR LES RÉUNIONS DE MUNICIPALITÉ

Aucune demande d'explication.

Délibération n° 2024/009 - OBJET : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Par courrier en date du 15 janvier 2024, Madame Angélique DALLA-TORRE a fait part de sa démission de son mandat de Conseillère Municipale.

Ce courrier reçu en mairie le 22 janvier 2024, la démission de Madame Angélique DALLA-TORRE devient effective à cette date.

Monsieur Bruno GILLANT, suivant de liste, a accepté de siéger.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette modification de sa composition et **ACCEPTÉ** que Monsieur Bruno GILLANT devienne membre des commissions « Scolaire – Vie associative » et « Sport – Évènementiel » en lieu et place de Madame Angélique DALLA-TORRE.

Délibération n° 2024/010 - OBJET : ADHÉSION AU LABEL « VILLES ET VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE »

Monsieur le Maire précise qu'une adhésion au label « Villes et villages où il fait bon vivre » permet de profiter d'une couverture médiatique dans le cadre d'un palmarès annuel ainsi que d'outils de communication spécifiques et d'une page « internet » dédiée.

De plus, un « Diagnostic de Performance Communale » (D.P.C.) fournit aux communes adhérentes une analyse approfondie et exhaustive de leur performance dans plusieurs secteurs clés (Démographie / Environnement / Sécurité / Santé / Économie / Immobilier / Tourisme / Finances...) façonnant la vie quotidienne de leurs administrés.

Constatant que notre ville a été reconnue « Villes et villages où il fait bon vivre », qu'elle figure dans le premier décile du classement national, et qu'il convient de valoriser ces bons résultats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au label « Villes et villages où il fait bon vivre » par cotisation d'un montant de 1 920 € TTC au titre de l'année 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur Alain CARTRON a demandé à l'association qui gère le label comment s'effectue le calcul pour le classement, l'idée étant d'identifier le levier sur lequel appuyer pour pouvoir améliorer ce classement. Cela permet à Nuits-Saint-Georges de se situer et l'on peut ainsi espérer voir quelles solutions d'autres communes de la même strate ont trouvé sur le sujet.

Monsieur Alexandre SUCHET souhaite que ces éléments puissent être transmis aux Membres du Conseil.

► **Monsieur Alain CARTRON** indique qu'ils seront communiqués à tous une fois reçus.

Délibération n° 2024/011 - CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE VOIES CYCLABLES LIAISONS DOUCES SUR LE RÉSEAU COMMUNAL – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FEDER – FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL -

Annule et remplace la délibération n°2023/117 du 18 décembre 2023

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement rappelle à l'assemblée qu'une première délibération n°2021/014 en date du 8 mars 2021 portait sur le projet de création de pistes cyclables et voie verte sur la commune de Nuits-Saint-Georges. L'étude du maître d'œuvre ayant impacté le périmètre et la teneur du projet, une seconde délibération n°2022/025 a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 4 avril 2022.

A la suite de la réunion publique du 31 mai 2022 conduisant à une modification de l'étude et du coût du projet, une nouvelle délibération n° 2022/064 avait été adoptée en date du 27 juin 2022, sollicitant en particulier le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Transition écologique ».

Depuis lors, ce dossier a connu une nouvelle évolution, du fait d'un coût plus important lié au déplacement d'un point d'éclairage public mais également parce que la commune est devenue lauréate du 6^{ème} appel à projets du Plan Vélo. Ses objectifs et sa programmation en secteurs et phases demeurent toutefois identiques.

Le projet permettra de :

- favoriser les déplacements multimodaux,
- renforcer la sécurité des usagers empruntant les voies cyclables en assurant une liaison entre les zones d'activités économiques, le lotissement des Tourterelles et celui des Bas de Tortereaux (future zone d'habitat), la coulée verte, la gare et le centre-ville,
- poursuivre la continuité de son réseau cyclable notamment en créant un lien avec la piste cyclable existante rue Jean Jaurès où se trouve le collège,
- créer une liaison avec le schéma cyclable intercommunal défini par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- créer une liaison avec la voie verte qui dessert le terrain de rugby.

Le projet comprend 5 secteurs qui seront réalisés en 2 phases :

Phase 1

Giratoire de Cîteaux (Ecoparc) – Centre-ville (croisement avenue Pasteur- Renan)

Secteurs A-B

Visant à assurer et sécuriser la liaison entre les deux zones d'activités économiques et le centre-ville et à créer une liaison entre la voie verte (équipement sportif : terrain de rugby) et le centre-ville.

Coulée verte – Creux de Gilly

Secteur E

Permettant d'assurer une continuité à partir du corridor vert et une transversale Est-Ouest à travers les quartiers Nord.

Phase 2 et 3

Pont de l'avenue Pasteur – Gare

Secteurs C-D

Visant à terminer la liaison entre la gare et les secteurs A-B

Ce projet étant en partie sur ou aux abords de routes Départementales, les services départementaux ont été associés au projet.

Le montant total du projet est estimé à 1 301 555 € HT.

Ont déjà été sollicitées, une subvention auprès du Conseil Départemental et une subvention auprès de l'Etat.

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
Conseil Départemental AAPTE 2022	X sollicité	150 000 €	30 %	45 000 €
Conseil Départemental AAPTE 2023		200 000 €	50 %	100 000 €
Conseil Départemental AAPTE 2024		200 000 €	50 %	100 000 €
ETAT - Plan Vélo « Fonds mobilité active »	X sollicité	1 059 334 €	50 %	529 667 €
FEDER		1 301 555 €	20,48 %	266 577 €
TOTAL DES SUBVENTIONS			80 %	1 041 244 €
AUTOFINANCEMENT D'OUVRAGE	MAITRE	1 301 555 €	20 %	260 311 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet global ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement ;
- **MODIFIE** sa demande de concours financier auprès de l'Etat ;
- **SOLLICITE** le concours financier du FEDER ;
- **PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Monsieur Alain CARTRON déplore que les communes soient de plus en plus contraintes d'entrer dans un cadre, d'ailleurs souvent contradictoire, et les budgets fléchés en fonction des variations des politiques gouvernementales.

Il faut reprendre les dossiers pour coller aux critères dans des délais courts, notamment pour répondre aux appels à projets. A chaque fois, des chiffrages sont demandés donc des estimations sont communiquées, mais les plans de financement évoluent au fur et à mesure de la maturité du dossier. C'est encore plus vrai en cette période où les prix grimpent. Il faut alors redélibérer. Nous sommes démunis face à cela.

Nous allons néanmoins essayer de déposer des dossiers de demande de subvention à l'Europe pour le FEDER Rural avant délibération pour vérifier leur éligibilité et nous ne délibérerions qu'une fois les montants arrêtés. La Région, qui gère ces crédits, n'y semble pas opposée mais elle-même sous-traite à un cabinet privé à Montpellier. Nous ne sommes pas dans une bonne dynamique.

Monsieur Gilles MUTIN complète le propos en soulignant que le secteur E (coulée verte) a été rajouté, de même qu'un mat d'éclairage public (en lien avec le Siceco) ce qui modifie le montant total du projet.

Il précise que la consultation des entreprises a été lancée et que l'ouverture des plis aura lieu le 1^{er} mars. On ne connaît pas les délais dans lesquels elles pourraient intervenir (avril – mai?) mais on entre dans la phase concrète.

Délibération n° 2024/012 - OBJET : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX DIFFÉRENTS COFINANCEURS

Monsieur l'Adjoint au Patrimoine rappelle à l'assemblée, qu'en décembre 2022, l'église Saint-Denis a dû être fermée au public à la suite de l'écroulement d'une partie de l'enduit de la voûte en raison de nombreuses infiltrations d'eau.

Un diagnostic des travaux à entreprendre a été établi. Il en ressort que la toiture est affaiblie et présente de nombreuses tuiles cassantes. La ligne de faitage est détachée et le solin ciment (permettant la liaison entre les tuiles et la faîtière) est fissuré. De plus, la zinguerie (cheneaux, couloirs et descente) assure mal l'étanchéité du toit et est donc à reprendre.

Afin de sauvegarder son patrimoine culturel, la commune souhaite reprendre la toiture de l'église Notre Dame Saint-Denis.

Les actions à entreprendre nécessitent la reprise intégrale des zingueries, de la charpente, lattage et contre lattage, et le changement de certaines tuiles.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimé à 222 101,31€ H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à la DETR ou DSIL	Pourcentage	Montant du financement
DETR ou DSIL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	222 101,31 €	30 %	66 630,39 €
Conseil départemental	sollicité attribué	200 000,00 €	30 %	60 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		222 101,31 €	57,01 %	126 630,39 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	emprunt fonds propres	222 101,31 €	42,99 %	95 470,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la toiture de l'église Notre-Dame Saint-Denis ;
- **ACCEPTE** le montant estimatif de l'opération de 222 101,31 € H.T ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** le concours financier de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoine Communal » ;
- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- **ATTESTE** de la propriété communale de l'église.

Monsieur Gilles MUTIN explique que le replâtrage des voûtes est un désordre qui sera traité une fois la toiture achevée. Puis viendra la consolidation avec la restauration de la statue de Saint Georges et de la peinture de Mairet. Une nouvelle délibération sera présentée au Conseil Municipal à ce moment-là.

Il ajoute que c'est surtout le financement par la DETR qui diffère dans la délibération car il est lié au montant des travaux résultant de la consultation des entreprises.

Le Conseil Départemental n'apparaît plus car il a modifié son règlement d'intervention, on le retrouvera peut-être ultérieurement pour les travaux intérieurs de l'église.

Monsieur Alexandre SUCHET souhaite s'assurer qu'il s'agit bien des bons montants.

► **Monsieur Gilles MUTIN** répond que le Conseil Départemental et la DETR n'ont pas le même plafonnement et qu'il faut tenir compte des arrondis.

Délibération n° 2024/013 - OBJET : RÉHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT-- DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Annule et remplace la délibération n°2023/008 en date du 30 janvier 2023

Monsieur l'Adjoint au Patrimoine rappelle à l'assemblée, le projet de réhabilitation du marché couvert.

La ville de Nuits-Saint-Georges dispose dans le centre-ville de commerces de proximité diversifiés et bénéficie de l'attraction touristique de par sa richesse patrimoniale (Beffroi etc...).

Cependant, les nouveaux modes de consommation et de développement de la périphérie fragilisent l'économie du centre-ville. Aussi, la commune de Nuits-Saint-Georges s'est engagée dans un programme de maintien des activités commerciales dans le centre-ville.

Le marché couvert est idéalement situé au cœur de ville, le long d'un axe fréquenté, sous l'un des bâtiments principaux de la commune : la salle des fêtes, laquelle a été réhabilitée en 2005.

D'une superficie de 1000 m², il permet d'accueillir, régulièrement un grand marché, tous les vendredis et dans une moindre mesure tous les mardis durant l'année ainsi qu'occasionnellement de nombreuses manifestations (vente des vins, marché de Noël etc...), ou des marchés non sédentaires. En périphérie du marché couvert, on trouve de nombreuses places de parking (payantes et non payantes), le parking Saint-Vincent de 144 places. Ces différents marchés et ces manifestations constituent un réel poumon économique pour le cœur de ville.

Ainsi le projet de réhabilitation du marché couvert permettrait à la fois d'augmenter l'attractivité commerciale et de proposer des activités festives ou culturelles.

Afin de réhabiliter ce marché couvert et répondre aux attentes des usagers, les axes et objectifs de la commune sont :

- mettre aux normes sanitaires (alimentaires) ;
- améliorer les confort techniques du bâti : Acoustique, thermique, points d'alimentation eau froide et évacuation ;
- faciliter l'exploitation par les commerçants et par les organisateurs de manifestations ;
- apporter un meilleur confort d'exploitation ;
- rendre le marché couvert plus visible de l'extérieur, moderne et attractif (Point arrêt n°2 dans le parcours patrimonial) ;
- améliorer son fonctionnement pour inciter les clients à y entrer, parcourir et consommer.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération comprenant les prestations intellectuelles et les travaux est estimé à 529 877,50 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à la DETR et/ou DSIL	Pourcentage	Montant du financement
DETR/DSIL	x sollicité	529 877,50 €	35 %	185 457,12 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		529 877,50 €	35 %	185 457,12 €
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	o emprunt x fonds propres	529 877,50 €	65 %	344 420,38 €

Ultérieurement, la commune sollicitera des financements auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du marché couvert ;
- **ACCEPTE** le montant estimatif de l'opération soit 529 877,50 € H.T ;

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2024 ;
- **ATTESTE** de la propriété communale du marché couvert.

Monsieur Gilles MUTIN fait le point sur ce dossier : l'architecte en charge de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) a monté le dossier de consultation des entreprises et pour l'instant le calendrier est tenu. Les travaux sont prévus pour le courant de l'été et doivent s'achever avant la « Fête du Vin Bourru ».

Il précise que le montant du projet diffère car, dans l'étude, se posait la question du sas pour éviter une perte d'énergie et cela représente un surcoût. Des financements seront sollicités ultérieurement auprès du Conseil Départemental et de la Région au titre de la Centralité qui est un dossier très complexe à établir. La Banque des Territoires pourrait aider la Ville à l'élaborer en lien avec le Pays Beaunois.

► **Monsieur Alain CARTRON** confirme que les activités associatives comme les vide-greniers pourraient être relogées à la salle Santona pour la durée des travaux. Les commerçants du marché sont demandeurs d'une réunion. Ils s'inquiètent de l'endroit où ils vont pouvoir s'installer pour les marchés de l'été mais sont très heureux que la Ville entreprenne des travaux.

Délibération n° 2024/014 - OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « CLUB SPORTIF NUITON » - ANNÉE 2024

Madame l'Adjointe aux Sports informe l'assemblée que l'association « CLUB SPORTIF NUITON », club de rugby de Nuits-Saint-Georges, a sollicité une subvention pour l'année 2024 afin d'aider au fonctionnement de l'école de rugby fréquentée par certains jeunes administrés.

La Ville souhaite apporter son soutien à destination de chaque jeune résidant à Nuits-Saint-Georges et âgé de moins de 18 ans, à hauteur de 65 €.

Compte tenu de la liste des licenciés transmise par le « Club Sportif Nuiton », 25 enfants sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 625,00 € à l'association « Club Sportif Nuiton » ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Madame Eliane QUATREHOMME estime que le Conseil Municipal devrait avoir un compte-rendu des 50 000 € versés au « Club Sportif Nuiton » en 2023 afin de voir comment ces fonds ont été répartis.

- ▶ **Madame Florence VEDRENNE** doit rencontrer prochainement les dirigeants du club. Les frais varient en fonction des résultats, des phases finales, des déplacements, etc..
- Monsieur Alain CARTRON** ajoute que le club produira un état des frais engagés.
- ▶ **Madame Eliane QUATREHOMME** souhaiterait le listing de toutes les dépenses.

Délibération n° 2024/015 - OBJET : RÉPARTITION DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNÉE 2024

Madame l'Adjointe aux Sports, aux Animations et aux Évènements organisés sur le territoire communal rappelle à l'assemblée qu'une somme de 35 000,00 € a été inscrite au Budget Primitif 2024 au titre des subventions accordées aux associations sportives.

Comme chaque année, il est demandé à l'Office Municipal des Sports (OMS) de faire des propositions de répartition de cette somme entre les différentes associations sportives qui en font partie.

Cette proposition est établie au vu d'un certain nombre de critères bien définis tels que le nombre de licenciés, les effectifs des jeunes et la participation aux déplacements.

La répartition proposée est la suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANTS EN €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	2 450,00
ASSN COLLEGE	976,50
ALN BASKET-BALL	4 308,61
ALN GYMNASTIQUE	2 015,77
HAND-BALL PAYS NUITON	3 947,52
AEROCLUB DE NUITS-SAINT-GEORGES	790,66
CERCLE NAUTIQUE NUITON	3 226,63
CLUB SPORTIF NUITON	10 015,57
L'ARC EN CIEL	657,78
LA SANS PEUR	2 234,79
SOCIETE DE PETANQUE	964,40
SOCIETE DE TIR SPORTIF	1 216,61
SPORTS BOULES	873,94
TENNIS CLUB NUITON	1 321,22
TOTAL	35 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations sportives ci-dessus, conformément à la proposition faite par l'Office Municipal des Sports (OMS).

Madame Florence VEDRENNE souligne qu'en 2023 une somme de 33 000 € avait été inscrite au budget. En 2024, l'OMS regroupe douze associations affiliées à des fédérations. Les autres associations bénéficient de subventions à part. En 2023, l'association « Les Plongeurs de Nuits » s'est retirée et avant elle, le « Vélo Club Nuiton ».

La décomposition des sommes allouées aux clubs est la suivante : une part fixe de 657,78 € + une part « jeunes » + une part « transport ». L'OMS conserve une petite somme pour l'achat de divers matériels qui sont mis à disposition des associations. C'est beaucoup plus simple pour les associations car la Ville ne dispose pas de tout.

Madame Ghislaine POSTANSQUE demande ce qu'est l'ASSN.

► **Madame Florence VEDRENNE** répond qu'il s'agit de l'association sportive du collège (anciennement l'UNSS) qui propose plusieurs activités le mercredi après-midi.

Monsieur Alain CARTRON observe que le rugby est passé à 427 licenciés contre 378 l'an dernier, ce qui augmente la subvention.

Monsieur Christophe PROST trouve le coût du transport un peu exagéré.

► **Madame Florence VEDRENNE** explique qu'il s'agit d'un poste de dépenses énorme.

Monsieur Christophe PROST aimerait savoir comment il est calculé.

► **Madame Florence VEDRENNE** détaille le coût : la location du bus, le nombre de joueurs et d'encadrants, le fait qu'une équipe espoir les accompagne. Tout a flambé et notamment le prix du bus.

Monsieur Alain CARTRON note qu'à l'inverse, l'ALN est passée de 247 à 226 adhérents avec moins de déplacements. Tout dépend évidemment des poules. Souvent, il faut compter l'hôtel, le dîner, le déjeuner.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain CARTRON rappelle que ce Conseil Municipal, à l'ordre du jour peu dense, est motivé par la chasse aux subventions et ajoute qu'il rencontrera très prochainement le Sous-Préfet à ce sujet.

Madame Nathalie FREYDEFONT signale qu'une barrière métallique est cassée depuis un certain temps au niveau du skate-park et demande si elle sera réparée, de même que le sol qui est usé.

► **Madame Claude LEFILS** confirme que la réparation de la barrière est planifiée.

Monsieur Alain CARTRON est moins affirmatif pour le sol, ce sera en fonction de ce que les services qui iront voir sur place feront remonter.

Madame Eliane QUATREHOMME aimerait savoir si la municipalité serait d'accord pour aider la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) si cette dernière avait de gros problèmes.

C'est l'adhérente qui parle. Elle met le cinéma à part. Les adhérents se posent en effet la question de son devenir.

► **Monsieur Alain CARTRON** répète que personne ne veut la mort de la MJC, bien au contraire. Il regrette que les élus ne soient pas suffisamment impliqués dans sa gestion qui malheureusement est un peu opaque. Il s'interroge notamment sur le fait que le directeur de la MJC déclare consacrer un mi-temps au cinéma. Pour aider la structure, il faudrait que des élus de la ville puissent entrer au Conseil d'Administration. Encore faudrait-il également que l'aide reste dans une proportion raisonnable.

Madame Eliane QUATREHOMME trouve dommage qu'on ait laissé trainer les choses durant des années avec l'ancien directeur. La MJC a des difficultés.

Monsieur Alain CARTRON constate que le système de fonctionnement de la MJC qui dure depuis des décennies est inadéquat. Il faudrait le faire évoluer, pas seulement renflouer. C'est toutefois compliqué car le système repose presque entièrement sur du bénévolat, ce qu'il a pu mesurer lorsqu'il siégeait au Conseil d'Administration par le passé en qualité de président de l'ancienne Communauté de Communes.

► **Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE** ajoute qu'il s'agit d'une compétence transférée. La Ville contribue donc déjà pour la MJC dans le cadre des Attributions de Compensation (ACT).

Madame Eliane QUATREHOMME suggère qu'une subvention exceptionnelle puisse être versée à l'exemple des 50 000 € pour le « Club Sportif Nuiton ».

► **Monsieur Alain CARTRON** fait remarquer qu'à la différence de la MJC, il y a de la transparence dans le fonctionnement du club.

Eliane QUATREHOMME regrette qu'en dépit de l'assemblée générale qui s'est déroulée la semaine précédente, la MJC n'ait toujours pas de président.

Monsieur Alain CARTRON observe que le Maire de la Ville n'est plus jamais invité aux réunions de la MJC.

► **Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE** insiste sur l'accompagnement important dont bénéficie la MJC de la part de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Madame Eliane QUATREHOMME indique que la gestion de la MJC est impactée par le cinéma.

► **Monsieur Alain CARTRON** ne connaissant pas tous les aspects du dossier, émet l'hypothèse qu'il faille peut-être faire payer plus cher certaines activités.

Monsieur Alexandre SUCHET alerte ensuite les Membres du Conseil sur une croix tombée à terre derrière le nouveau cimetière.

► **Monsieur Gilles MUTIN** relate que cette croix a été évoquée lors de l'assemblée générale de l'Association « Pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Symphorien et du Patrimoine Nuiton » la semaine passée. Or, il se trouve que cette croix est sur le domaine privé.

Monsieur Alexandre SUCHET s'étonne dans ce cas qu'il y ait à cet endroit des pavés comme au centre-ville.

► **Monsieur Gilles MUTIN** indique que la personne qui a renversé la croix est venue en mairie, l'accident a été déclaré. Les assurances du propriétaire et de celui qui a occasionné les dégâts ont été saisies. Toutefois, compte-tenu de l'état de la croix il est difficile de savoir comment elle pourrait être réparée.

Monsieur Alain CARTRON se souvient que le propriétaire avait payé la réfection de la croix à l'époque. Il pourrait s'agir de la croix de l'ancienne chapelle Saint Julien.

Il informe ensuite les Membres du Conseil qu'une délibération leur sera soumise au prochain conseil afin d'ajouter des noms sur le monument aux morts à l'occasion de l'anniversaire de la Libération de Nuits : ceux de deux civils tués lors des bombardements et un militaire déclaré Mort pour la France. Ce dernier, le Lieutenant Philippe MONGAULT disparu en Algérie n'est pas nuiton mais habitait Nuits. La famille n'a jamais pu récupérer son corps ainsi il n'avait pu être déclaré Mort pour la France. La commune a désormais la possibilité de le mentionner sur le monument.

Autre évènement à préparer : à l'occasion des festivités célébrant les 80 ans de la libération de Nuits, un bal en costumes d'époque aura lieu le dimanche après-midi.

*La séance est levée à 21 heures 25.
Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 18 mars 2024,
à 20 heures, salle du Conseil Municipal.*

Le présent procès-verbal est approuvé et arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024.

*La Secrétaire de Séance,
Gérald DUPUIS*



*Le Maire,
Alain CARTRON*



